



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 15 septembre 2014 à 20 heures 30

Présents : Jean LÉONARD – Jean-Pierre HOEFLICH – Aliette de THONEL d'ORGEIX – Jean-Marc AGOSTINI – Véronique BLANC – Cécile DARGASSIES – Jean-Luc LÉZAT – Émilie MATÉO - Jean-Claude PANNEBIAU – Cécile PHARAMOND –

Absents - Excusés : Émile FÉDÉRICI - Céline FRAYARD – Robert ARMENIER – Sophie DUCOUX  
Henri LÉZAT

Ont donné pouvoir : Céline FRAYARD à Jean-Marc AGOSTINI – Robert ARMENIER à Jean LÉONARD – Sophie DUCOUX à Jean-Claude PANNEBIAU – Henri LÉZAT à Aliette de THONEL d'ORGEIX -

Convocation du 8 septembre 2014

*Secrétaire de séance : Cécile DARGASSIES*

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 20 heures 30.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :  
-Possibilité de signer les motions pour le maintien du Conseil Général

VOTE POUR : A L'UNANIMITÉ

**-1- CANDÉLABRE AU PLASSA :**

Les riverains ont demandé un candélabre, la partie sud de la place jusqu'à la Maison des Associations n'étant pas éclairée.

Le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) a envoyé une étude pour la pose d'un appareil supplémentaire au Plassa son montant 1568 €-

Part restant à la charge de la Commune : 455 €

La TVA 202 €est récupérée par le SDEHG qui participe pour sa part à hauteur de 681 €

VOTE POUR : A L'UNANIMITÉ

**-2- REMPLACEMENT DE DEUX CANDÉLABRES VÉTUSTES :**

Le premier situé sur la RD 93 Route du Castéra – le deuxième sur la RD 58 Chemin des Pépils –

Les appareils vétustes sont remplacés par des appareils plus performants à faible consommation d'énergie.

Une participation financière de 533 €sera demandée à la Commune – sur un montant de travaux de 1568 €- La TVA 237 €sera récupérée par la SDEHG qui pour sa part prendra à sa charge 798 € pour cette opération.

VOTE POUR : A L'UNANIMITÉ

### **-3- TRANSFERTS DE COMPÉTENCES A LA CCSG :**

Monsieur le Maire préfère, bien que sans obligation, demander l'avis de l'Assemblée avant de prendre l'arrêté en adéquation avec ce troisième point –

Tout laisse à penser à la volonté du Gouvernement de supprimer les Communes – 30 % de baisse des dotations de l'État sur trois ans - charges supplémentaires incombant aux Communes et non compensées financièrement – lois qui passent inaperçues – comme les lois MAPTAM et ALUR élargissant le transfert des pouvoirs de police des Maires aux Présidents d'EPCI.

En effet, les Maires qui ne s'opposent pas dans les 6 mois suivant l'élection des Présidents d'EPCI compétentes en matière de voirie - voient un transfert automatique du pouvoir de police spécial circulation et stationnement ainsi que les autorisations de taxis –

De même que si l'EPCI est compétente en matière de logement, le Président de l'EPCI peut se voir transférer automatiquement les pouvoirs de police spéciale relatifs à la procédure de péril des édifices menaçant ruine, la sécurité des établissements recevant du public à usage partiel d'habitation.

Il interroge l'Assemblée qui à l'UNANIMITÉ souhaite que ces pouvoirs restent de la compétence du Maire et ne soient pas transférés au Président de la Communauté de Communes Save et Garonne.

Un arrêté du Maire sera pris dans ce sens.

### **-4- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ARAC :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir reçu une demande de subvention de l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants) – Cette Association participe à toutes les cérémonies commémoratives sur la Commune – il rappelle qu'une subvention de 150 € avait été accordée en 2011 et propose au Conseil de reconduire ce même montant.

Le Conseil décide, à l'UNANIMITÉ des Membres Présents, d'accorder une subvention de 150 € à l'ARAC.

### **-5- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT CNAS :**

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir adhéré depuis 2012 au CNAS – afin que le personnel municipal puisse bénéficier de prestations d'action sociale, ce qui équivaut au C.E. dans une Entreprise.

A chaque renouvellement de Conseil, il y a lieu de désigner un délégué parmi le personnel et un délégué parmi les élus – Monsieur le Maire propose sa propre candidature – le Conseil donne son accord à l'UNANIMITÉ pour la durée du mandat électoral.

### **-6- REMPLACEMENT DES RIDEAUX A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

Les rideaux de l'école partent en lambeaux – Monsieur le Maire a sollicité plusieurs Entreprises – leurs propositions de prix sont les suivantes - pour la confection de 12 rideaux dans un tissu traité non feu et pare soleil :

AURORE Décor 227 Av. de Muret à TOULOUSE -	2 033.40 €H.T. soit 2 440.08 €T.T.C.
TISSUS ECHEYNE 78 Av des Nobles à LAUNAGUET -	648.37 H.T. soit 778.05 €T.T.C.
STORES DE France 15 Chemin de la Crabe à TOULOUSE –	1867.32 €H.T. soit 2 240.78 €T.T.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général avec le devis reçu d'AURORE Décor d'un montant de 2 033.40 € H.T. – et de demander à la commission travaux d'évaluer ensuite la meilleure proposition qualité prix pour concrétiser cet achat – qui sera imputé en section d'investissement sur le budget communal 2014.

**-7- TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES TOITURE MAIRIE :**

L'Entreprise SOREBA a découvert à la réalisation des travaux, des réparations supplémentaires à effectuer sur la toiture Mairie.

Pour obtenir une subvention sur ce supplément de travaux – Monsieur le Maire a demandé le retrait, au Conseil Général, du dossier de demande de subvention initial.

Il s'agit de délibérer à nouveau sur un montant de travaux total hors taxes de 29 294.68 €+ 2 267.58 € soit 31 562.26 €H.T. sur lequel sera demandée une nouvelle subvention.

POUR A L'UNANIMITÉ

**-8- POSSIBILITÉ D'EMPLOYER DES VOLONTAIRES – POUR UN TRAVAIL BÉNÉVOLE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans certaines circonstances, une Commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

La caractéristique du bénévolat est dépourvue de contrepartie – notamment financières et matérielles.

Une personne ayant fait cette demande pour réparer les dégradations qu'elle a occasionnées, Monsieur le Maire, bien que sans obligation, souhaite demander l'approbation du Conseil Municipal.

VOTE POUR : 13 VOIX

1 ABSTENTION : Jean-Claude PANNEBIAU

**-9- PANNEAUX VOISINS VIGILANTS :**

Lors de la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » initié par Jean-Marc AGOSTINI, il était prévu d'équiper les entrées du village de panneaux.

La Commune de Thil grâce à ce dispositif est régulièrement citée en exemple par la Gendarmerie – les cambriolages sont passés d'une année sur l'autre de 20 à 1 – Mondonville et Launac nous ont consultés pour mettre également en place ce dispositif sur leurs Communes et ont installé des panneaux aux entrées d'agglomération.

Pour plus de sécurité, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'installer aussi sur Thil, 7 panneaux « Voisins Vigilants ».

Le Conseil municipal après avoir délibéré ;

Accepte à l'unanimité des Membres présents l'installation de ces panneaux d'un montant total TTC de 1 050.00 €- L'imputation de cette dépense sur l'article 2152 en section d'investissement permettra le remboursement d'une partie de la TVA.

Une décision modificative sera prise à cet effet.

**-10- DEVIS DE PROTECTION DU GROUPE CLIMATISATION A LA SALLE DES FÊTES :**

Émile FÉDÉRICI a demandé à la Sté QUÉRIN de LÉVIGNAC de lui adresser un devis pour la protection du groupe climatisation à la salle des fêtes.

La proposition de prix s'élève à la somme hors taxes de 2 450.00 €soit 2 940.00 €TTC-

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à l'appui de ce devis –

D'autres Entreprises pourront être consultées - la Commission travaux retiendra alors, la meilleure proposition qualité prix.

**-11- PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS DE LA NAVETTE :**

Une navette a été mise en place à la rentrée de septembre pour transporter les enfants le mercredi à 12 heures vers le CLSH de Launac.

Le transport est assuré par Chabanon moyennant la somme de 39 € par mercredi.

Monsieur le Maire précise que ce service a été mis en place pour 30 inscrits – et sera maintenu pour 20 enfants – seuls 8 et 12 élèves ont emprunté cette navette le premier et deuxième mercredi de septembre – il est convenu d’attendre jusqu’à la fin de l’année pour savoir si ce service sera maintenu.

La participation de 1 € par enfant et par mercredi pourrait, après renseignements pris auprès du Trésorier Payeur, être appelée aux familles, par titre de recette exécutoire à chaque fin de trimestre. Ce qui éviterait la création d’une régie

VOTE POUR : A L’UNANIMITÉ

**-12- MOTION DE SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GÉNÉRAL :**

Monsieur le Maire distribue à l’Assemblée un modèle de délibération reçu du Conseil Général ainsi que le n° spécial 62 % de Haut-Garonnais disent non à la suppression du Conseil Général, qui par cet envoi demande le soutien des Communes à son maintien dans l’organisation territoriale.

Après délibération, le Conseil Municipal s’oppose à la suppression du Conseil Général et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les motions qui seront reçues en Mairie pour le maintien du Département dans l’organisation territoriale.

POUR : A L’UNANIMITÉ

**-13- DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Virement de 1050 € du chapitre 020 Dépenses imprévues en section d’investissement – sur l’article 2152 : installation de voirie – pour l’acquisition des panneaux d’entrée d’agglomération « Voisins Vigilants » - dépense non connue à l’élaboration du budget primitif 2014.

2 VOIX : CONTRE

Jean Claude PANNEBIAU

Sophie DUCOUX

1 ABSTENTION : Jean-Luc LÉZAT

11 VOIX : POUR

**-14- INFORMATIONS RELATIVES MAIRIE/ALVEE :**

La Commune subventionne l’ALVEE à hauteur de 25 165.44 € an. Cette somme demande à ce qu’un contrat de service soit établi. Il est proposé que la Mairie demande à l’ALVEE de fournir en compensation de cette subvention, une prestation bien définie correspondant à celle qui était fournie précédemment.

Monsieur le Maire distribue aux Membres du Conseil, le contrat de partenariat qu’il a établi et qui sera soumis à signature du Président de l’ALVEE.

POUR : A L’UNANIMITÉ

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. DU 20 Juin 2014 :**

Aucune observation à formuler –

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2014 est adopté à 12 VOIX : POUR  
2 VOTES : CONTRE  
Jean-Claude PANNEBIAU  
Sophie DUCOUX.

Séance levée à 22 heures.

Thil, le 16 septembre 2014

Le Maire  
Jean LÉONARD